





# Connaître les principales obligations de l'Employeur dans la branche Éclat



**RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE** 

## Lydia CARIO

**Responsable Formations-Publications** 

Juriste spécialisée en Droit du Travail et de la Paie dans les secteurs du Sport et de l'Animation.

Responsable des publications d'Hexopée et de la formation au sein d'ADOES, Association pour le développement des organismes de l'économie sociale.

# **INFORMATIONS PRATIQUES**

### **PARTICIPANTS**

Administrateurs, dirigeants, responsables de services et RH, gestionnaires paies, relevant de ECLAT

Groupe de 8 à 15 personnes

Prérequis : dépendre de la convention collective de l'Animation (89)

### **DATES DES SESSIONS**

- Durée : 1 jour Horaires : 9h30-17h30
- Date à définir avec vous selon les disponibilités de vos équipes
  Ces formations pourront être mises en place en 2022 avec
  un délai de prévenance de deux mois

### **LIEUX DES SESSIONS**

- En vos locaux (nous contacter)
- Dans les locaux de FACE PEP à Créteil si constitution d'un groupe de 8 stagiaires minimum à partir d'inscriptions individuelles

**TARIF** 1720 € / groupe / 1 jour **TARIF MEMBRE** 1495 € / groupe / 1 jour

+ frais de déplacement de la formatrice



Une formation dispensée par les juristes du syndicat professionnel représentatif notamment dans les domaines de l'animation, du sport et du tourisme social et familial, et qui a pour but de rassembler, accompagner et représenter les employeurs dont l'activité est liée ou apparentée à l'Économie Sociale et Solidaire.

# **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

Les participants seront en capacité de :

- Faciliter la fonction et la responsabilité d'employeur dans le cadre légal de la convention collective nationale de l'Animation.
- Diffuser les nouveautés de cette convention.
- Prendre la mesure des responsabilités de la fonction employeur.

# **PROGRAMME**

- Étude des obligations principales de l'employeur de la branche Éclat, en matière :
- d'institutions représentatives du personnel (le CSE...),
- d'embauche et notamment de choix du contrat de travail,
- de respect de la réglementation de la durée du travail,
- de respect des repos et congés,
- de respect des cotisations conventionnelles (prévoyance, formation, retraite complémentaire),
- de respect des salaires minimas.

## Méthodes et outils pédagogiques

- Exposés, utilisation d'un visuel.
- Échanges d'expériences et cas pratiques.
- Remise d'un support pédagogique et de ressources.

# **O** Évaluation

- En complément du bilan oral réalisé par le formateur en cours de formation, un questionnaire de satisfaction sera remis aux participants en fin de formation.
- Dans les 6 mois suivants, un questionnaire à froid sera envoyé au commanditaire et aux stagiaires pour évaluer l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles.

Vous inscrire: 01.41.78.92.60 / face-pep@lespep.org